

LE CONTRACT MANAGER DANS LA GESTION DE PROJET

Un éternel débat sur le point de se refermer ?



Une approche ancienne de la fonction juridique

En entreprise, la fonction juridique s'est longtemps portée sur la défense uniquement des intérêts de la structure. Agissant en aval cette approche-métier était le fruit de l'intégration des avocats au sein des entreprises.

Considéré comme le dernier recours amiable, le juriste était l'ultime rempart avant le procès.

La spécificité d'Outre-manche

L'approche anglo-saxonne en a modifié la donne par l'introduction du juridique dans le process de l'entreprise en amont.

Intégré à la stratégie, en qualité de partie prenante, la fonction juridique a été associée au processus décisionnel afin de fixer les contours de management en pré-formatant les outils (création des modèles types de contrats, lettres-types, process de recouvrement etc.)

Quelques soit les approches, voire-même en les mixant, de nombreuses imperfections ont demeurée.

L'émergence d'un nouveau concept

Le contract manager (juriste de projet) est peut-être l'approche managériale qui vient donner un nouveau sens à la fonction du juriste d'entreprise.

Avec pour mission de protéger les intérêts de l'entreprise, son action se fait tout au long du ou des projets. La fonction évolue dans un sens transverse : une fonction juridique par projet ou par programme.

Le mode en gestion projet joue le rôle d'un catalyseur et démultiplie le rôle du juriste puisqu'il est associé au stade préparatoire du projet comme au stade de la négociation ainsi que durant la vie du contrat.

Ces fonctions d'analyste en risques et la protection financière qu'il offre ainsi que l'approche de cohérence qu'il doit maintenir en font un acteur multimodal et porteur de réussite dans la gestion de projet.

Si vous souhaitez en savoir plus...



S .P Responsable Juridique

